N° 2026-03

Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20260106-2026_03-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

COMMUNE du HAUT-CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 décembre 2025 *Date d'affichage : 30 décembre 2025*

L'an deux mil vingt-six, le 6 janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de LE HAUT-CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Pierre LE BIHAN, Maire.

Présents : Jean-Pierre LE BIHAN, Maire - Maryanick BERNARD - Yves DUÉDAL Adjoints - Hervé OLLIVIER Conseiller délégué – Jérôme AUDOUIN - Stéphanie COURCOUX - Gaëtan HERVÉ - Roselyne LEVRIER – Isabelle LE BARS - Laurent NOËL - Jean-Philippe RAOULT

Excusé : Christophe LE MEUR

Absents : Marina GUILLOT FLOURIOT - Gérard LECOMTE

Secrétaire : Stéphanie COURCOUX

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0

PROJET PARC EOLIEN - COMMUNES DE SAINT-MAYEUX ET SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ - AVIS

Le Maire informe le conseil qu'une enquête publique est ouverte sur la demande présentée par la Société d'Exploitation du Parc Eolien (SEPE) Les Grands Clos pour être autorisée à implanter et exploiter un parc éolien comprenant 3 aérogénérateurs (hauteur totale maximale de 150 mètres – puissance maximale unitaire de 4,2 MW) et 1 poste de livraison, sur les parcelles cadastrées ZT04, ZT10, ZD04 et ZT09, sur les communes de Saint-Mayeux et Saint-Gilles-Vieux-Marché.

Il est demandé l'avis du Conseil municipal, selon l'article R181-38 du Code de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'EMETTRE un avis favorable** à l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Saint-Mayeux et Saint-Gilles-Vieux-Marché.

Fait et délibéré le 6 janvier 2026

Le Maire

MAIRIE LE HAUT-CORLAY 22 (Côtes d'Armor)